

édito

Nous avons le plaisir de vous proposer le premier numéro d'AMF en bref de 2019.

Si au moment de la rédaction l'exercice 2018 n'est pas tout à fait clos nous pouvons d'ores et déjà observer que la sinistralité est aussi élevée que l'an dernier.

Nous évoquons dans ce numéro notre analyse du risque durant l'exercice et les mesures tarifaires qui en découlent pour 2019.

Bien entendu, le « Pôle Gestion des Sociétaires » se tient à votre entière disposition, vous pouvez le joindre au 0 972 672 770. ■



**PAYEZ VOTRE
COTISATION EN LIGNE**



Retrouvez chaque trimestre
l'AMF en bref sur votre site
internet, www.amf-sam.fr

Comptables Publics : une mise en jeu de la responsabilité toujours plus forte

Le décret 2008 concernant l'apurement des débits et la procédure de remise gracieuse offre aux établissements une liberté sur le niveau des laissés à charge. Les Comptables Principaux de la DGFiP, les Agents Comptables et les Comptables Universitaires sont les plus impactés par cette mesure. Malgré une sinistralité tout aussi élevée en 2018, l'AMF minimise l'augmentation de ses tarifs en 2019 et poursuit sa volonté de protéger les Comptables Publics.

Une sinistralité de l'exercice 2018 aussi élevée que l'an passé

Tous les groupes de Comptables Publics ne sont pas logés à la même enseigne. Le nouveau régime de responsabilité conduit à un traitement à deux vitesses des Comptables Publics selon que l'on est Comptable d'État ou Agent Comptable.

Dans le cadre du décret 2008 relatif à l'apurement des débits, la procédure de remise gracieuse offre aux Conseils d'Administration des éta-

blissements, la possibilité de fixer comme ils l'entendent le niveau des laissés à charge (décision à laquelle le Ministre est lié). Dès lors, la sinistralité des Agents Comptables se dégrade fortement. Ils représentent 20% des comptables assurés et 80% du provisionnement des sinistres.

Au sein de cette famille, les Comptables Universitaires ne seraient plus assurables sans une mutualisation de leurs risques financée par la totalité des Comptables Publics et des Régisseurs.



L'AMF limite la hausse de ses cotisations en 2019

Lors de l'Assemblée Générale de l'AMF du 4 juin 2018, des augmentations importantes ont été annoncées : de l'ordre de 10% pour les Comptables Principaux de la DGFIP, 20% pour les Agents Comptables et 50% pour les Comptables Universitaires.

Cependant, l'AMF a décidé de les limiter à 5% pour les Comptables de la DGFIP, 10% pour les Agents Comptables et 20% pour les Comptables Universitaires et ce pour deux raisons : d'abord, pour la première fois cette année, la charge des sinistres s'est stabilisée et l'AMF se donne le temps de redresser techniquement la tarification.

Ensuite, l'AMF mène depuis trois ans, un combat vis-à-vis de la Cour des Comptes et de la DGFIP, pour obtenir l'adaptation du décret de 2008 afin de protéger les Agents Comptables d'un risque qui n'est pas seule-

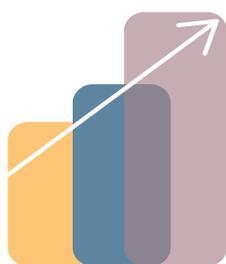
ment assurantiel mais également patrimonial.

Ce combat est mené avec les Associations Comptables (ACP, AAC, AACU), l'AFCM, et a pour objectif d'obtenir une avancée, même si c'est le régime de responsabilité qui est dans son entier interrogé...

Comptables Publics : restez vigilants

L'AMF recommande vivement aux Agents Comptables de demeurer extrêmement attentif à leur relation avec la gouvernance des établissements qui n'hésitent plus à prononcer des laisser à charge, y compris dans des situations de service fait

Le « Pôle Gestion des Sociétaires » de l'AMF est à votre écoute au 0 972 672 770 et peut vous conseiller notamment sur votre niveau de protection.■



En chiffres

Résultats AMF au 31 décembre 2018

303 714 contrats

277 530 contrats GPMT

« Garanties de Protection Mutualiste Pour Tous »

20 082 contrats APIC Régisseurs

6 102 contrats APIC Comptables



Chiffres Web

Résultats au 31 décembre 2018

2 100 affaires nouvelles ont été soucrites directement sur le site :

soit **47 %** de la production globale 2018 dont,

49% APIC Régisseurs et **37%** APIC Comptables.

1 277 ont été réglées par un paiement en carte bleue et **1 668** signées électroniquement.

L'AMF est l'assureur de référence du risque professionnel des Comptables et des Régisseurs. Vous pouvez contacter le « Pôle Gestion des Sociétaires » au :

0 972 672 770

Service gratuit
+ prix appel



Ou consulter le site de l'AMF qui vous est entièrement dédié : www.amf-sam.fr

La revue **AMF info** vous est adressée début juillet et fin décembre ;

Des newsletters mensuelles vous apporteront tout au long de l'année, les actualités du *Groupe Matmut*, d'**AMF Assurances** et d'**AMF Mutuelle**.

AMF, Société d'assurance mutuelle à cotisations variables, 784 394 397 00029. Entreprise régie par le Code des Assurances, 111 rue du Château des Rentiers - 75013 PARIS.

